



# Bruxelles en Direct

Lettre d'information du Bureau Alsace – 27 mars 2008

## En Alsace

L'Alsace parmi les lauréats du Prix RegioStars, prix récompensant les projets les plus innovants des régions européennes

Les CCI alsaciennes membres du réseau européen pour les PME, Entreprise Europe Network (EEN)

29<sup>e</sup> Observatoire Alsace Europe « Financer le développement des énergies renouvelables en Alsace par les fonds européens »

## Les Brèves

Présentation des priorités de la Présidence Française

Luc Van den Brande élu président du Comité des régions

Adoption par la Commission du 5<sup>e</sup> rapport sur la citoyenneté de l'Union

Lancement d'un réseau de radios européennes

L'UE est prête à signer un accord de pré-adhésion en avril avec Bosnie-Herzégovine

Les priorités du Conseil économique et social français pour la stratégie de Lisbonne renouvelée 2008-2010

Nouveau statut des députés européens

Ratification du Traité de Lisbonne par la France

Bilan de la session plénière de Strasbourg du 18- 21 février

## Dossier

Priorités politiques et budgétaires de la Commission européenne pour 2009

## Les politiques européennes

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'efficacité et l'innovation : facteurs déterminants pour la compétitivité des industries européennes des métaux

Small Business Act : la Commission ouvre une consultation

### EDUCATION ET CULTURE

Le programme Leonardo favorise l'employabilité, les connaissances et la confiance en soi

Les Oscars à deux films européens soutenus par MEDIA 2007

Agenda européen pour la culture : associer la société civile

Une «seconde langue maternelle» pour consolider l'Europe

### EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Lancement du réseau ELISAN

Les Vingt-sept lancent une mission pour la flexicurité

Lutte contre le chômage des jeunes et poursuite de l'intégration sociale des jeunes défavorisés

Rapport conjoint sur l'emploi 2008

Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008

### ENERGIE - ENVIRONNEMENT

Prix de la Semaine européenne de la mobilité

Les ministres européens des finances souhaitent des politiques "rentables" pour le climat

Biocarburants : des experts arrêteront des critères de durabilité

Feu vert au plan pour les technologies énergétiques

### FISCALITE

Approbation par les ministres européens de la délicate réforme de la TVA

### MARCHE INTERIEUR

Service d'intérêt général (SIG)/ Services sociaux d'intérêt général (SSIG)

Paiements transfrontaliers meilleure protection des consommateurs

### POLITIQUE REGIONALE

Importants écarts entre les PIB régionaux au sein de l'UE

Naissance du premier GECT

41 milliards d'euros versés en 2007 pour l'ensemble des Fonds de la politique de cohésion

### RECHERCHE ET INNOVATION

La Turquie adhère au Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (PCI)

Nanoélectronique: l'Europe dynamise la recherche industrielle

Nouvelle étape dans la recherche sur la réduction des émissions

GÉANT, le réseau informatique européen de recherche, devient mondial

### SOCIETE DE L'INFORMATION

Directive sur la protection des services utilisant des systèmes d'accès conditionnel: la Commission ouvre une consultation

Célébration de la Journée pour un internet plus sûr à l'écoute des enfants

Menace aux tarifs de roaming pour les SMS et l'Internet mobile trop élevés

### TRANSPORT

Des contrats pour mieux planifier les investissements

## L'Alsace parmi les lauréats du Prix RegioStars, prix récompensant les projets les plus innovants des régions européennes

Cinq régions de l'UE - Alsace, Øresund, Wales, West Midlands et Yorkshire et Humber – ont été lauréates du premier prix RegioStars récompensant des projets régionaux innovants. Danuta Hübner, Commissaire chargée de la politique régionale, et Pasqual Maragall i Mira, ancien président de la Catalogne et président du jury, ont remis les prix, dans le cadre d'une conférence de deux jours intitulée «Les régions, actrices du changement économique – Partager l'excellence», à des projets favorisant le développement durable et l'économie de la connaissance au sein des régions.

Les 268 régions de l'UE ont été invitées à soumettre des projets cofinancés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) durant la période 2000-2006. Au total, 71 projets réunissant les critères requis ont été présentés par 18 États membres et 26 d'entre eux ont ensuite été présélectionnés par un jury indépendant d'experts européens pour cette première édition de RegioStars.

Cinq projets entrant dans les trois catégories suivantes ont été primés:

1) Catégorie «Efficacité énergétique et énergies renouvelables»:

- Lauréat: ENERGIVIE, Alsace, France

2) Catégorie «Promotion des groupements et réseaux d'entreprises»:

- Lauréat: Øresund, une région tournée vers la science, région frontalière d'Øresund, Suède et Danemark
- Lauréat: OptIC Technium, Pays de Galles, Royaume - Unie

3) Catégorie «Transfert de technologie des instituts de recherche vers les petites et moyennes entreprises (PME)»:

- Lauréat: EnviroINNOVATE, Midlands de l'ouest, Royaume - Unie
- Lauréat: Centres for Industrial Collaboration, Yorkshire et Humber, Royaume - Unie

Deux autres projets ont été récompensés par une mention spéciale du jury:

- Mention spéciale: Unité flottante, autonome et écologique de dessalement, Égée du sud, Grèce
- Mention spéciale: Assistance à l'innovation, Basse-Autriche, Autriche

Les projets des régions récompensées seront repris dans des actions de diffusion des bonnes pratiques afin d'inspirer d'autres régions.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/cooperation/interregional/ecochange/regiostars\\_fr.cfm?nmenu=4](http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/regiostars_fr.cfm?nmenu=4)

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/cooperation/interregional/ecochange/regiostars\\_08\\_fr.cfm?nmenu=4](http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/regiostars_08_fr.cfm?nmenu=4)

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/281&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

## Les CCI alsaciennes membres du réseau européen pour les PME, Entreprise Europe Network (EEN)

La Commission européenne a lancé, le 7 février dernier, le réseau « Entreprise Europe Network (EEN) ». Il s'agit d'un nouveau réseau destiné à aider et à conseiller les petites entreprises sur les politiques, les programmes et les financements communautaires. Réunissant près de 500 organismes, dont les chambres de commerce, des agences de développement régional et des centres technologiques universitaires, ainsi que 4000 professionnels expérimentés, ce réseau couvre plus de 40 pays, parmi lesquels les 27 États membres, la Turquie, la Macédoine, la Norvège, l'Islande, l'Arménie, l'Israël et la Suisse. L'objectif étant d'encourager les entreprises à collaborer au-delà des frontières.

L'EEN remplace les deux anciens réseaux de l'UE, à savoir les Euro Infos Centre et les Centres relais innovation. Son budget avoisine les 700 millions d'euros, dont la moitié devrait être financée par les fonds communautaires.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie d'Alsace participent également à ce réseau dont les **services** proposés s'adressent à la fois aux entreprises et aux organismes de recherche :

- des alertes e-mail personnalisées sur les offres et demandes européennes en technologies innovantes,
- des audits technologiques pour valoriser les savoir-faire régionaux,
- des recherches de partenaires européens potentiels et des mises en relations,

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

- un accompagnement personnalisé vers des partenariats technologiques ou commerciaux,
- des informations et un accompagnement sur les Bourses de rencontres technologiques en Europe, lors de salons professionnels,
- des sensibilisations et des conseils sur la législation, les politiques et les normes européennes (Directive Machine, Reach, etc.),
- des informations sur les programmes européens : 7ème PCRD, CIP,...

Le réseau EEN alsacien fixe de nouveaux rendez-vous d'information sur les programmes et financements européens :

- en mai sur la thématique « Santé » du 7ème PCRD à l'IGBMC à Strasbourg,
- le 10 août sur les programmes « Eureka » et « Eurostar »,
- le 11 août sur le thème « Energie » du 7ème PCRD.

Pour plus d'informations :

<http://ec.europa/enterprise-europe-network>

- sur les partenariats technologiques : [c.brechenmacher@alsace.cci.fr](mailto:c.brechenmacher@alsace.cci.fr)
- sur les normes et informations européennes : [u.gori.kaminski@strasbourg.cci.fr](mailto:u.gori.kaminski@strasbourg.cci.fr)

## 29<sup>e</sup> Observatoire Alsace Europe « Financer le développement des énergies renouvelables en Alsace par les fonds européens »

Le Bureau Alsace, l'outil de représentation auprès de l'Union européenne des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens\* et l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA) a organisé le 22 février 2008 à Strasbourg la 29<sup>e</sup> édition de leur Observatoire Alsace Europe. Instance de réflexion sur la participation de l'Alsace aux politiques de l'Union européenne présidée par M. Jean-Marie Sander, l'Observatoire Alsace Europe rassemble les décideurs alsaciens et les membres actifs de l'Association pour la Promotion de l'Alsace à Bruxelles.

L'édition 2008, à l'invitation du Conseil Général du Bas-Rhin, a porté sur la thématique « Financer le développement des énergies renouvelables en Alsace par les fonds européens ». L'Union européenne s'est fixée l'objectif ambitieux d'atteindre, d'ici 2020, une part de 20% d'énergie provenant de sources renouvelables dans son bouquet énergétique global, en proposant des mesures visant à promouvoir le développement des sources d'énergie renouvelables dans les secteurs de l'électricité, du chauffage et du refroidissement ainsi que des biocarburants.

Cette manifestation a permis aux plus de 150 personnes présentes de mieux connaître les orientations stratégiques et la législation au niveau européen mais également leurs évolutions et impacts régionaux et de savoir mobiliser les instruments financiers européens dans ce domaine.

Les entreprises, associations, banques, organismes de recherche, collectivités et élus alsaciens actifs dans le domaine des énergies renouvelables et de l'environnement ont rencontré à cette occasion les principaux acteurs en charge de ces thématiques aux niveaux européen, national et alsacien. Ils ont notamment discuté du cadre politique, des textes de références et des principaux instruments financiers de soutien au développement des énergies renouvelables. Cette manifestation a surtout donné aux porteurs de projets désireux de solliciter des aides de la Commission européenne, des clefs d'accès à ces fonds.

### Signature de la Convention cadre de financement entre le Bureau Alsace et ses partenaires

Suite à la réunion de l'Observatoire Alsace Europe, les représentants élus des partenaires et René Guth, Président du Bureau Alsace ont signé la nouvelle Convention cadre de financement des activités du Bureau Alsace pour le période 2008-2010.

Cette nouvelle convention met en place au niveau régional une stratégie commune européenne à moyen terme impliquant les principales collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens et leur représentation auprès de l'Union européenne à Bruxelles. Elle s'accompagne notamment d'un renforcement des activités mais également des moyens du Bureau Alsace.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

\* Région Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin, la Communauté urbaine de Strasbourg, la Communauté d'agglomération de Mulhouse-Sud Alsace, la Ville de Colmar, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Alsace, la Chambre de Métiers d'Alsace et la Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace

Présentations et informations supplémentaires :

<http://www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/index.html>

---

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

## Présentation des priorités de la Présidence Française

Le Premier ministre français François Fillon s'est rendu, le 19 février, à Strasbourg, pour présenter aux eurodéputés les priorités de la Présidence française du Conseil de l'UE, au second semestre de 2008. Parmi les priorités tracées par le chef du Gouvernement : un accord sur les changements climatiques avant la fin 2008, un pacte européen pour l'immigration et l'asile et la sécurisation des approvisionnements en énergie. Pour aboutir à un consensus des Vingt-Sept autour des changements climatiques avant la fin du second semestre 2008, le Gouvernement veut travailler en étroite collaboration avec la Présidence slovène ainsi qu'avec les autres États membres et le Parlement européen. A partir des propositions de la Commission, Paris proposera à ses partenaires d'ajouter des mécanismes d'ajustement aux frontières, afin d'éviter la pénalité des efforts de l'industrie européenne que celle-ci fournira pour lutter contre les changements climatiques. Sur le volet des énergies renouvelables, le Gouvernement français soutiendra l'idée d'une prise en compte du bilan "non-carboné" de chaque État membre.

## Luc Van den Brande élu président du Comité des régions

C'est à l'occasion de la session plénière du Comité des régions le 6 février que le Belge Luc Van den Brande a succédé au français Michel Delebarre à la tête de cette instance consultative, représentant les autorités locales et régionales. Cette élection s'est fait sans surprise d'ailleurs, car l'alternance entre un socialiste et un démocrate-chrétien à la tête du Comité des régions, à mi-parcours de son mandat, fait l'objet d'un accord entre ses deux principaux groupes politiques, le PPE de Luc Van den Brande et le PSE de Michel Delebarre. Luc Van den Brande, qui fut également ministre-président de la Région flamande de 1995 à 1999, assumera la présidence jusqu'au 10 février 2010, date à laquelle le Comité entamera une nouvelle législature. En même temps que le Président ont été élus le nouveau premier vice-président du CdR (Michel Delebarre, qui succède à Luc Van den Brande), les 27 autres vice-présidents (un par Etat membre, à la tête de chaque délégation nationale) et les autres membres du Bureau.

Pour plus d'information :

[http://cor.europa.eu/fr/press/press\\_08\\_02019.html](http://cor.europa.eu/fr/press/press_08_02019.html)

## Adoption par la Commission du 5e rapport sur la citoyenneté de l'Union

La Commission européenne a adopté, le 15 février, son cinquième rapport sur la citoyenneté de l'Union européenne, l'objectif étant d'évaluer l'application des droits accordés aux citoyens de l'Union par le traité instituant la Communauté européenne au cours de la période comprise entre le 1er mai 2004 et le 30 juin 2007. Le rapport s'intéresse plus particulièrement à l'évolution, au cours de la période considérée, du noyau dur des droits du citoyen, qui est garanti par les articles 18 à 21 du traité instituant la Communauté européenne, à savoir le droit de circuler et de séjourner librement dans l'UE, le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes dans l'État membre de résidence, le droit à la protection diplomatique et consulaire dans les pays tiers, le droit de pétition devant le Parlement européen (PE) et le droit de s'adresser au Médiateur. Il dresse également l'inventaire des progrès dans des domaines étroitement liés à la citoyenneté, comme légalité de traitement fondée sur la nationalité et la protection des droits fondamentaux.

Selon un sondage sur la citoyenneté de l'Union paru dans un Flash Eurobaromètre de 2007, qui est publié avec le rapport, les citoyens de l'UE affirment en majorité (78 %) que l'expression «citoyen de l'Union européenne» leur est familière et la plupart d'entre eux (90 %) savent qu'ils sont à la fois citoyens de l'Union et ressortissants d'un État membre. Cependant, moins d'un tiers (31 %) des personnes interrogées dans les 27 pays de l'UE s'estiment «bien informées» de leurs droits en tant que citoyens de l'Union européenne.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/justice\\_home/news/information\\_dossiers/5th\\_citizenship/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/justice_home/news/information_dossiers/5th_citizenship/index_en.htm)

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

## Lancement d'un réseau de radios européennes

A compter du mois d'avril 2008, un consortium composé de seize radios de treize pays et sept radios associées coproduiront et diffuseront simultanément, tous les jours, des programmes consacrés aux actualités et questions relatives à l'UE. Les premières émissions (avril 2008) seront diffusées dans un premier temps en dix langues (allemand, anglais, bulgare, français, espagnol, grec, hongrois, polonais, portugais et roumain) puis graduellement dans les 23 langues de l'UE. Le réseau est ouvert à tous types de radios, nationales, régionales, locales, publiques ou privées (il rassemble déjà Radio Polskie, Punto Radio, Deutsche Welle, Radio Netherlands, Radio France Internationale et Radio Slovenia International). Un portail internet commun qui va être lancé en juillet, va renforcer l'interactivité de ce programme quotidien d'une durée comprise entre 30 et 60 minutes.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/303&format=HTML&aged=0&language=FR>

## L'UE est prête à signer un accord de pré-adhésion en avril avec Bosnie-Herzégovine

L'UE est prête à signer un accord de stabilisation et d'association (ASA) avec la Bosnie- Herzégovine (BH) en avril, à condition que le pays adopte les lois sur la réforme de la police, selon la déclaration du Commissaire à l'Elargissement, Olli Rehn. La signature de l'ASA, qui ouvre la voie à l'adhésion dépend de cette réforme que les dirigeants bosniaques ont accepté de procéder (en décembre 2007), en adoptant les lois ad hoc dans le cadre de l'accord politique fixé dans les Déclarations de Mostar et de Sarajevo. Ils se sont engagés à travailler en étroite collaboration avec le représentant spécial de l'UE, Miroslav Lajeak.

## Les priorités du Conseil économique et social français pour la stratégie de Lisbonne renouvelée 2008-2010

Dans sa « contribution au rapport de synthèse du Comité économique et social européen (CESE) préparatoire au Sommet de printemps 2008 », le Conseil économique et social (CES) français a présenté, le 7 février, ses priorités pour le prochain cycle de la stratégie de Lisbonne, lors de la conférence du CESE sur « la stratégie de Lisbonne 2008-2010 renouvelée: comment mieux réussir ? Le rôle de la société civile organisée ».

Les contributions du CES français sont les suivantes :

- (1) l'augmentation des moyens financiers afin de permettre au futur budget européen d'accompagner le prochain cycle de la stratégie de Lisbonne de croissance et d'emploi par des politiques communautaires appropriées, notamment quant aux investissements à prévoir en matière de recherche et d'innovation, de formation et d'infrastructures, d'environnement ;
- (2) la nécessité d'un maintien et un renforcement de l'équilibre entre les piliers économique, social et environnemental de la stratégie ;
- (3) la complémentarité des actions communautaires et nationales et leur mise davantage en exergue: une partie du programme cadre de recherche, de développement et de démonstration technologique (PCRD) pourrait ainsi, à titre d'exemple, être affectée aux initiatives conjointes comme le propose la Commission. En outre, les aides consenties au titre des Fonds structurels (FSE notamment) et les prêts de la BEI devraient, de manière incitative, être davantage liées à la stratégie de Lisbonne.

Pour plus d'information: <http://www.ces.fr>

## Nouveau statut des députés européens

Le nouveau statut des députés, dont la principale innovation concerne l'indemnité parlementaire des membres, entrera en vigueur après les élections européennes de juin 2009. Jusqu'à présent, chaque eurodéputé est rémunéré en fonction du salaire des députés nationaux, d'où les grandes diversités entre un Hongrois qui gagne 700 euros et un Italien qui touche presque 12 000 euros mensuels. Le nouveau statut fixera un salaire mensuel

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

égal pour tous qui s'élèvera à 7412,69 euros brut, soit 5607,24 euros nets. (Ce qui correspond à 38,5 % du traitement de base d'un juge de la Cour de justice des Communautés européennes). En outre, le député disposera d'une couverture primaire maladie lui assurant, ainsi qu'à sa famille, un remboursement des deux tiers des frais de santé selon des règles analogues à celles applicables aux juges et commissaires européens. Une pension d'ancienneté intéressante sera en outre cumulable avec d'autres pensions dès 63 ans et le député sera soumis à la fiscalité communautaire.

Par ailleurs le système de remboursement des frais de voyage sera plus transparent. Le député devra aussi tenir un registre des dépenses, sous sa propre responsabilité, en ce qui concerne les frais généraux. Ces mesures devraient être adoptées formellement le 10 mars, sachant qu'il faut compter au moins un an pour mettre en place les adaptations nécessaires.

Pour plus d'information :

[http://europa.eu/scadplus/glossary/mep\\_status\\_fr.htm](http://europa.eu/scadplus/glossary/mep_status_fr.htm)

### Ratification du Traité de Lisbonne par la France

Les députés et les sénateurs français ont voté jeudi 14 février en faveur de l'adoption du nouveau traité modificatif de l'UE. Les députés de l'Assemblée nationale ont approuvé la loi autorisant la ratification, avec une majorité confortable de 336 voix pour et 52 contre. Sur 320 sénateurs, 265 l'ont soutenue. A ce jour, la Hongrie, la Roumanie, la Slovaquie et Malte ont déjà ratifié le traité, par voie parlementaire. Lors de la session parlementaire à Strasbourg le 21 février, les eurodéputés ont apporté leur soutien au texte en votant, de manière informelle et à une très large majorité (525) en faveur du Traité de Lisbonne, afin d'envoyer un signal fort aux États membres qui ne l'ont pas encore ratifié.

Pour plus d'information

[http://www.touteleurope.fr/index.php?id=63&cmd=FICHE&uid=2853&no\\_cache=1](http://www.touteleurope.fr/index.php?id=63&cmd=FICHE&uid=2853&no_cache=1)

[http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress\\_page/010-21744-049-02-08-901-20080219IPR21733-18-02-2008-2008-true/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/010-21744-049-02-08-901-20080219IPR21733-18-02-2008-2008-true/default_fr.htm)

### Bilan de la session plénière de Strasbourg du 18- 21 février

Lors de la session plénière qui s'est réunie entre les 18 et 21 février à Strasbourg, au lendemain de la déclaration d'indépendance du Kosovo, plusieurs thèmes ont été débattus, comme l'indépendance du Kosovo, l'abus de pouvoirs des supermarchés, la libre circulation des marchandises, la stratégie de Lisbonne, le traité de Lisbonne et les inégalités entre régions européennes.

Cette session a été marquée par la déclaration écrite, faite par 439 députés européens, constatant les abus de pouvoir des grands supermarchés qui se répercutent tant sur la qualité de l'emploi, sur la protection de l'environnement que sur le consommateur.

Par ailleurs, les députés européens ont débattu de trois rapports pour achever le marché intérieur européen. Ils ont ensuite discuté de la stratégie de Lisbonne pour une Europe compétitive, avant d'accueillir le premier ministre suédois sur l'avenir de l'Europe.

A une large majorité, les députés européens ont approuvé le nouveau traité européen, dit traité de Lisbonne. Dans un rapport, ils se sont félicités de l'amélioration du fonctionnement démocratique de l'Union Européenne ; certains députés ont néanmoins émis des réserves, appelant au référendum sur le texte. Enfin, les inégalités entre régions européennes étaient au menu des discussions de la plénière, jeudi matin : deux rapports ont ainsi été débattus à propos de la politique de cohésion et d'aménagement urbain et régional.

Pour plus d'information :

[http://www.europarl.europa.eu/news/public/focus\\_page/008-22132-168-06-25-901-20080225FCS22130-16-06-2008-2008/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/public/focus_page/008-22132-168-06-25-901-20080225FCS22130-16-06-2008-2008/default_fr.htm)

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### L'efficacité et l'innovation : facteurs déterminants pour la compétitivité des industries européennes des métaux

La Commission européenne a adopté, le 22 février, une communication dans la quelle elle tend à répondre dans quelle mesure les industries européennes des métaux peuvent affronter la concurrence mondiale. La communication examine les différents facteurs qui influent sur la compétitivité du secteur des industries des métaux qui se caractérisent par une forte intensité énergétique, attachant une attention particulière aux actions prévues par le train de mesures sur le changement climatique adopté le 23 janvier 2008, afin d'éviter qu'à l'avenir la production ait lieu dans des pays où les limites en matière d'émissions sont moins sévères, ce qui aurait des conséquences environnementales et économiques négatives. Cette communication relève de la politique industrielle intégrée de la Commission, qui comprend des mesures horizontales et sectorielles. Elle constitue aussi une contribution à la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'UE.

Ainsi, la communication met en lumière cinq grands enjeux :

- 1) la disponibilité de l'approvisionnement en énergie à des prix concurrentiels (les pouvoirs publics sont invités à évaluer les initiatives liées à la production groupée d'électricité, aux contrats de longue durée et aux partenariats) ;
- 2) le changement climatique et les objectifs généraux en matière d'environnement ;
- 3) la recherche, le développement et l'innovation: la Commission encourage les industries des métaux à conserver l'innovation comme moteur de compétitivité, notamment par la mise en œuvre de grands projets à long terme, tels que le projet «Économies d'énergie et émissions de CO2 très réduites de l'acier» (ULCOS selon son acronyme anglais), ou le programme de recherche stratégique élaboré par les plateformes technologiques européennes compétentes ;
- 4) le commerce: la Commission entend continuer à faire usage de tous les instruments existants pour remédier aux pratiques commerciales contraires aux accords commerciaux internationaux et elle s'opposera à l'instauration, par ses partenaires commerciaux, de taxes à l'exportation sur les métaux et les matières premières ;
- 5) les matières premières : en 2008, la Commission présentera une communication visant à améliorer, au niveau de l'UE et au niveau international, les conditions d'un accès durable aux minerais et aux matières premières secondaires.

Pour préparer cette communication, elle a entamé une consultation publique en janvier 2008. Les résultats de la consultation seront résumés dans un rapport à paraître au printemps 2008.

Pour plus d'information :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0108:FIN:FR:PDF>

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/289&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

### Small Business Act : la Commission ouvre une consultation

La Commission européenne a lancé, jusqu'au 31 mars 2008, une consultation publique sur le « Small Business Act » (SBA) à l'européenne, plan d'action transversal visant à faciliter l'essor des petites et moyennes entreprises, qu'elle adoptera en juin prochain. L'objectif de ces mesures est d'alléger la charge réglementaire des PME, faciliter leur accès au marché unique et aux marchés publics, les aider à trouver les ressources financières et humaines indispensables à leur développement et les soutenir face aux défis que constituent la mondialisation et le changement climatique.

La Commission soumet six domaines à la réflexion:

- 1) l'application du principe « Think Small First » ;
- 2) l'accès des PME aux marchés ;
- 3) l'accès des PME aux financements ;

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

- 4) l'accès des PME aux qualifications et à l'innovation ;
- 5) les PME et la protection de l'environnement ;
- 6) une prise en compte accrue de la politique des PME dans les politiques communautaires.

Par ailleurs, la Commission a organisé, le 6 février à Bruxelles, une audition publique sur le « Small Business Act », à laquelle ont participé M. Verheugen et Toma Jeršič, secrétaire d'État slovène à l'Économie.

Liens vers le questionnaire en version anglaise :

<http://ec.europa.eu/yourvoice/jpm/forms/dispatch?form=SBAeurope&lang=en>

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemshortdetail.cfm?item\\_id=1253](http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemshortdetail.cfm?item_id=1253)

[http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/sba\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/sba_en.htm) [http://ec.europa.eu/enterprise/sme/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/sme/index_fr.htm)

## EDUCATION ET CULTURE

### Le programme Leonardo favorise l'employabilité, les connaissances et la confiance en soi

Selon une étude présentée récemment par la Commission européenne, la participation à des projets financés par le programme de formation professionnelle Leonardo da Vinci apporte d'importants avantages sociaux et économiques. Il favorise la compétitivité du marché du travail européen en aidant les citoyens à acquérir de nouvelles compétences, connaissances et qualifications dans des pays d'Europe autres que leur pays d'origine.

L'étude montre que les compétences professionnelles acquises pendant un séjour de formation professionnelle à l'étranger portent leurs fruits ultérieurement (58% des chômeurs ont trouvé un emploi après leur séjour à l'étranger, 32% des personnes employées ont trouvé du travail à l'étranger, 27% ont amélioré la qualité de leur emploi et 34% ont trouvé un emploi avec plus de responsabilités). L'étude révèle également que 86% de tous les participants sont intéressés par un nouveau séjour ou une carrière à l'étranger et 83% souhaitent améliorer leurs compétences linguistiques et utilisent les compétences et techniques qu'ils ont acquises. 66% des participants ont amélioré leurs compétences linguistiques, 65% leur capacité à gérer des situations inattendues, 72% leurs compétences interpersonnelles et 71% leur capacité à relever de nouveaux défis. La seule critique porte sur la durée du déplacement (48% des participants se sont plaints que le séjour avait été trop court).

La réussite des projets financés au titre du programme dépend de la conception du projet, de la qualité de la préparation pédagogique, linguistique et culturelle, et de l'existence d'un système de suivi et/ou de tutorat basé sur une coopération entre le pays d'origine et le pays d'accueil. La Commission va maintenant examiner les résultats de l'étude avec les autorités nationales et d'autres parties prenantes des Etats membres afin de mettre à profit les points forts de Leonardo et d'en corriger les points faibles, l'objectif étant d'élaborer un système d'analyse d'impact continu sur la base d'une collecte permanente de données.

Liens vers l'étude :

[http://ec.europa.eu/education/doc/reports/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/education/doc/reports/index_en.html)

### Les Oscars à deux films européens soutenus par MEDIA 2007

L'Oscar du film étranger a été décerné dimanche au film « Les faussaires » (« Die Fälscher ») du réalisateur Stefan Ruzowitzky, une co-production austro-allemande financée par le programme communautaire MEDIA 2007. Celui-ci vise à rendre le cinéma européen plus compétitif et permet à des films, qui sans lui n'auraient pas rayonné au-delà des frontières nationales, d'acquérir une envergure internationale. Trois autres films français, soutenus par MEDIA, étaient également en lice pour obtenir la prestigieuse récompense: « Persepolis », « Le scaphandre et le papillon » et « La Môme ». Ce dernier film a reçu l'oscar du meilleur maquillage alors que Marion Cotillard, qui incarne la chanteuse Edith Piaf dans ce film, a reçu l'Oscar de la meilleure actrice. La contribution globale de l'UE a atteint 2 629 331 euros pour ces quatre films, dont 654 980 euros pour « Les faussaires » et 1 177 584 euros pour « La Môme ». C'est la troisième année consécutive qu'un film européen

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

soutenu par le programme européen se voit décerner un Oscar. L'an dernier, le film allemand « La vie des Autres » (« Das Leben der Anderen ») avait reçu l'Oscar du meilleur film étranger et en 2006 c'était le film français « La marche de l'empereur » qui s'était distingué dans la catégorie du meilleur film documentaire.

Pour plus d'information :

<http://www.touteleurope.fr/fr/nc/print/actualite-europeenne/breve-et-article.html?cmd=FICHE&uid=2890>

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/298&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

### Agenda européen pour la culture : associer la société civile

La Commission européenne a organisé, le 19 février dernier, la journée d'information sur le nouvel « Agenda européen pour la culture à l'ère de la mondialisation », adopté en novembre 2007 par les Ministres de la culture des Etats membres de l'Union européenne.

L'Agenda européen pour la culture en Europe est censé marquer une nouvelle ère dans la façon dont les États membres, les institutions européennes et autres parties prenantes de la culture travailleront ensemble pour répondre à certains des grands défis auxquels le secteur culturel est confronté. Pour rappel, les trois séries d'objectifs ont été identifiées pour ce travail en commun:

- la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel;
- la promotion de la culture comme catalyseur de la créativité dans le cadre de la stratégie de Lisbonne; - la promotion de la culture comme un élément vital des relations extérieures de l'UE.

En outre afin de progresser dans la réalisation des objectifs, cette nouvelle stratégie prévoit un système de coopération plus structuré entre les États membres et les institutions de l'UE: la "méthode ouverte de coordination" (MOC). Lors de cette journée d'information la Commission a informé également les parties prenantes du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la création de deux plateformes, rassemblant les acteurs culturels.

Plus d'infos sur :

[http://ec.europa.eu/culture/news/news1225\\_en.htm](http://ec.europa.eu/culture/news/news1225_en.htm)

<http://culture-agenda.teamwork.fr/index.php?la=FR>

### Une «seconde langue maternelle» pour consolider l'Europe

Dans le cadre de l'année européenne du dialogue interculturel, la Commission a constitué un groupe d'intellectuels chargé de conseiller la Commission pour la contribution du multilinguisme au dialogue interculturel. Le groupe a ainsi présenté son premier rapport, intitulé « un défi salutaire », dans lequel il formule des propositions sur la manière dont les langues peuvent favoriser le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle. Il encourage notamment l'apprentissage par les citoyens européens d'une «seconde langue maternelle» également appelée «langue personnelle adoptive», à laquelle ils s'identifient sur le plan personnel, culturel ou professionnel. Cette langue devrait être intégrée dans le cursus scolaire ainsi que dans la vie professionnelle de chacun.

En outre, le groupe d'intellectuels propose que les relations bilatérales entre les peuples de l'UE se passent prioritairement dans les langues des deux peuples concernés plutôt que dans une langue tierce.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/maalouf/report\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/maalouf/report_fr.pdf)

[http://ec.europa.eu/education/policies/lang/languages\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/policies/lang/languages_fr.html)

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

## EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

### Lancement du réseau ELISAN

Le 28 janvier 2008 au Comité des régions à Bruxelles, a été officiellement lancé le Réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale locale (ELISAN), en présence de Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'Etat français aux Affaires européennes, Michel Delebarre, président du Comité des Régions et Patrick Kanner, président de l'Union nationale des centres communs d'action sociale (UNCCAS), fondatrice du réseau. ELISAN, le réseau européen d'élus locaux du secteur social, rassemblant plus de 150 représentants de villes européennes, vise à promouvoir l'expérience des collectivités locales dans la mise en œuvre d'une politique sociale européenne efficace et cohérente.

Piloté par l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), qui est l'une des plus anciennes organisations représentatives d'élus français de l'action sociale locale, le réseau ELISAN est ouvert aux élus locaux européens en charge de l'action sociale locale mais aussi aux associations nationales représentatives d'élus locaux et à d'autres réseaux européens souhaitant être partenaires.

Son objectif est de partager son expérience en matière de politique sociale locale et de promouvoir la pertinence de l'action sociale dans le débat européen.

La création du réseau ELISAN contribuera au renforcement des réseaux existants, comme CECODHAS, le Comité européen de coordination de l'habitat social, ou l'Union sociale pour l'habitat, agissant toutes les deux dans le domaine des affaires sociales.

Rappelons qu'ELISAN, s'inscrivant dans l'objectif de lutte contre l'exclusion sociale – l'objectif de la stratégie de Lisbonne révisée, - et dans le contexte de réaffirmation de la légitimité des critères sociaux et de leur prise en compte dans l'Union européenne, il doit appuyer cette démarche, tout en prenant en compte les besoins territoriaux. Dans le contexte où les préoccupations sociales dans l'Union européenne sont de plus en plus importantes, ce réseau peut devenir un interlocuteur direct avec les Institutions européennes dans le domaine de l'action sociale.

Pour plus d'information :

<http://www.elisan.eu>

### Les Vingt-sept lancent une mission pour la flexicurité

Selon la décision des ministres de l'Emploi de l'UE, le 1<sup>er</sup> février lors de leur réunion informelle à Brdo (Slovénie), l'Union européenne va lancer une mission pour la flexicurité, dans l'objectif de voir en pratique comment peuvent être transcrits les principes de flexicurité dans les programmes nationaux de réforme. Pour rappel, ces derniers ont été avalisés par le Conseil Emploi du 5 décembre 2007.

La mission aura un double mandat :

- 1) assister les Etats membres dans la promotion et la visibilité de ces principes ;
- 2) déceler les moyens de faciliter cette intégration dans les instruments de la stratégie de Lisbonne.

La mission aura un rôle clé dans la mise en œuvre de ces principes. Elle émettra des recommandations, qui pourraient être endossées - sous présidence française - en décembre par les ministres de l'Emploi, éventuellement par le Conseil européen. Elle visitera entre mars et septembre plusieurs Etats membres (Espagne, France, Pologne et Suède). Elle présentera ses conclusions préliminaires en septembre, un rapport « intérimaire » au Conseil Emploi d'octobre, ainsi que le rapport final, rendu au Conseil, en décembre. Les comptes rendus de visites et le travail de la mission seront diffusés sur le site internet de la Commission.

La mission sera coprésidée par le commissaire Vladimir Spidla (Emploi) et l'ancien ministre français du Travail, Gérard Larcher.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/emplweb/news/news\\_fr.cfm?id=358](http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/news/news_fr.cfm?id=358)

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/employment\\_strategy/flex\\_meaning\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/employment_strategy/flex_meaning_fr.htm)

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

## Lutte contre le chômage des jeunes et poursuite de l'intégration sociale des jeunes défavorisés

Les ministres de la Jeunesse des Etats membres de l'UE ont adopté, le 14 février, plusieurs messages clés à l'intention du prochain Conseil européen qui se tiendra les 13 et 14 mars, visant à poursuivre la mise en œuvre du **Pacte européen pour la jeunesse** adopté en 2005. Ils décrivent, à la fois, les progrès réalisés en 2007, ainsi que les efforts qui restent à faire pour poursuivre dans la bonne voie (en effet, 4,7 millions de jeunes souffrent toujours d'une situation socio-économique instable), le Conseil dresse les recommandations suivantes :

- 1) l'emploi des jeunes, la participation des jeunes dans les programmes éducationnels et de formation, de même que leur intégration sociale doit être prioritaire. Les Etats membres doivent en particulier assurer la transition de l'école au monde du travail, lutter contre des conditions de travail précaires, promouvoir la flexicurité et l'esprit d'entreprise, reconnaître les compétences acquises dans l'enseignement informel et favoriser l'autonomie des jeunes, tout en sollicitant davantage les fonds structurels aux niveaux local et régional ;
- 2) les jeunes défavorisés doivent bénéficier d'un soutien multidisciplinaire et taillé sur mesure : lutte contre le décrochage scolaire et amélioration des compétences déjà acquises doivent être renforcées ;
- 3) la dimension « jeunesse » doit être davantage développée dans la stratégie de Lisbonne, grâce à une approche trans-sectorielle.

Le Pacte européen a été considéré comme le meilleur cadre pour promouvoir le dialogue interculturel parmi les jeunes et devrait systématiquement être à l'ordre du jour, quel que soit le secteur considéré.

## Rapport conjoint sur l'emploi 2008

La Commission européenne a publié, le 22 février dernier, le rapport conjoint sur l'emploi 2008 qui évalue la mise en œuvre du volet « emploi » de chaque programme national de réforme suivant les priorités définies dans la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Faisant un bilan de la situation de l'emploi dans l'Union, le rapport indique les problèmes majeurs sur lesquels elle devra se pencher à l'avenir. En effet, d'après ce rapport près de 6,5 millions d'emplois ont été créés au cours des deux dernières années et 5 millions d'emplois supplémentaires sont attendus d'ici 2009. Le chômage dans l'UE devrait passer au-dessous de la barre des 7 % en 2008, ce qui correspondrait au niveau le plus bas jamais atteint depuis le milieu des années 80. Néanmoins, malgré les résultats positifs enregistrés en 2006 (le taux d'emploi de l'UE, qui se situe actuellement à 66 %, s'est nettement rapproché de l'objectif global de 70 %), l'Europe est encore loin du but et des ambitions fixés pour 2010. Compte tenu du taux actuel, il faudra encore créer 20 millions d'emplois afin que l'objectif fixé puisse être atteint. Le rapport inclut les derniers indicateurs de performance du marché de l'emploi européen. Enfin, il indique également les deux principaux aspects négatifs : le chômage des jeunes (un taux moyen de 17,4 %) et le manque d'investissements dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Il adresse, au titre des articles 99 et 128 du traité, des recommandations spécifiques par pays au Conseil « Emploi et politique sociale » en vue de leur approbation sur le plan politique par les Etats membres.

La flexicurité consiste l'un des principaux messages du rapport conjoint sur l'emploi (RCE). Elle est considérée désormais dans toute l'UE comme l'une des clés permettant d'adapter les marchés du travail aux mutations résultant de la mondialisation, de limiter le chômage structurel, de faciliter les transitions sur le marché du travail et de réduire la segmentation de ce marché.

Le RCE a été adopté par le Conseil « Emploi et Politique sociale » (EPSCO) le 29 février. Ses recommandations, devraient ensuite être approuvées lors du Conseil européen de printemps les 13 et 14 mars. En octobre 2008, la Commission recevra une nouvelle série de rapports nationaux qui porteront principalement sur la mise en œuvre des recommandations.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/08/110&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/287&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

## Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008

D'après l'édition 2008 du « Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale » de la Commission européenne, les principales préoccupations de l'Union européenne devraient être l'emploi des personnes âgées, la viabilité des régimes de retraite, la pauvreté qui menace 16 % des citoyens et la santé. Comme souvent dans ce genre d'exercice, sa conclusion est mitigée : les réformes de la protection sociale et les politiques d'inclusion active ont contribué clairement à stimuler la croissance et à créer des emplois en Europe mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que ces avancées profitent aux personnes en marge de la société, tout en améliorant la cohésion sociale.

Dans son édition 2008, le «Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale» dresse principalement le bilan des priorités et des progrès accomplis dans les domaines de la pauvreté des enfants, de l'allongement de la vie active, des régimes privés de retraite, des inégalités liées à la santé et des soins de longue durée. Après son adoption en Conseil des ministres, le rapport sera présenté au Conseil européen de printemps des 13 et 14 mars pour souligner la dimension sociale de la Stratégie pour la croissance et l'emploi.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/08/112&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/296&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Liens vers le rapport :

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/social\\_inclusion/news\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/news_fr.htm)

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/08/129&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

## ENERGIE - ENVIRONNEMENT

### Prix de la Semaine européenne de la mobilité

Le Commissaire Dimas chargé de l'environnement, a remis, le 13 février dernier, le prix de la Semaine européenne de la mobilité 2007 à la ville croate de Koprivnica, récompensant la meilleure contribution à la semaine de la mobilité, qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2007 autour du thème «Réinventons la rue». Parmi les trois villes prétendantes pour cette édition se sont trouvées Francfort-sur-le-Main (Allemagne), Koprivnica (Croatie) et Arad (Roumanie).

Au final 2016 villes ont célébré la Semaine européenne de la mobilité 2007, soit une population estimée à 215 millions de personnes dans 35 pays. Le prix de la Semaine de la mobilité vient récompenser la qualité et l'exhaustivité des actions entreprises par les autorités locales des différentes villes, leur approche stratégique en matière de communication et de promotion de l'opération auprès du public et des médias, ainsi que le caractère innovant des mesures permanentes mises en place.

Pour plus d'informations:

<http://www.mobilityweek-europe.org/index.php?lang=en>

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/222&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

### Les ministres européens des finances souhaitent des politiques "rentables" pour le climat

Selon les conclusions des ministres européens de l'Economie et des Finances, adoptées le 12 février dernier, le marché du carbone et les autres instruments du marché de l'UE sont les options privilégiées pour réduire les émissions de carbone de l'Union.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Toutefois, d'après la première version d'une note du Conseil Ecofin pour le Conseil européen de printemps, prévu les 13 et 14 mars, un des principaux défis sera de garantir que la transition vers une économie à faible intensité de carbone soit effectuée de manière cohérente avec la compétitivité, les finances publiques saines et durables européennes et qu'elle contribuera de façon positive à atteindre des objectifs de croissance plus larges dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Ainsi, selon cette note, toute politique ayant des implications budgétaires significatives devrait être examinée par les ministres des Finances. En outre, les décisions sur la manière de dépenser les recettes provenant de la vente aux enchères des permis de CO2 dans le système européen d'échange de quotas d'émissions (Système ETS) doivent être du ressort des Etats membres. Les fonds générés par les ventes aux enchères ne doivent pas être soumis à des affectations obligatoires ou à un nantissement au niveau européen. Mentionnant une large série de coûts liés à la réduction des gaz à effet de serre (GES) dans les pays européens, le Conseil Ecofin considère les améliorations en matière d'efficacité énergétique comme l'une des options les plus avantageuses pour réduire les émissions de GES. En revanche, les énergies renouvelables sont perçues comme l'option la plus chère à court terme, même si leur coût peut être réduit à long terme.

Cette note sera présentée lors du sommet de mars avec les conclusions du Conseil Ecofin sur la compétitivité européenne.

Pour plus d'information :

<http://www.euractiv.com/fr/changement-climatique/ministres-europeens-finances-souhaitent-politiques-rentables-climat/article-170224?Ref=RSS>

### **Biocarburants : des experts arrêteront des critères de durabilité**

Le Conseil Energie de l'UE a chargé, le 28 février, un groupe de travail ad hoc d'arrêter les critères de durabilité des biocarburants, selon un calendrier très strict. Il a estimé, lors de sa session, que des critères de durabilité des biocarburants étaient nécessaires aux fins des directives sur la qualité des carburants et sur les renouvelables. Les travaux commenceront immédiatement, dans un premier temps sur base des articles pertinents de la proposition de directive de la Commission sur les sources d'énergie renouvelables, et des débats au Parlement et au Conseil. La proposition sur les renouvelables entend accroître le recours aux biocarburants - jusqu'à atteindre un minimum de 10 % du marché des carburants routiers de chaque Etat membre d'ici 2020. La proposition sur la qualité des carburants devrait aussi augmenter la part des biocarburants en imposant une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'utilisation des biocarburants. Sans critère de durabilité, la production de biocarburants risquerait d'avoir des conséquences négatives plus importantes que les avantages que procure leur utilisation. Par souci de cohérence et pour permettre le débat sur les deux propositions d'aller de l'avant, la présidence slovène a suggéré de définir un ensemble de critères de base à englober dans les deux directives. Ces critères couvriront les questions pertinentes pour les objectifs des directives et n'excluent pas qu'il soit tenu compte des spécificités de ces deux propositions dans les textes finaux. La présidence a jugé cette approche préférable à d'autres options qui auraient pu aboutir à un gel des négociations sur la directive relative à la qualité des carburants ou à des incohérences entre les deux propositions de directive.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/08/45&format=HTML&aged=0&language=FR&uiLanguage=fr>

### **Feu vert au plan pour les technologies énergétiques**

Les Ministres de l'Energie de l'UE ont donné, le 28 février, leur feu vert au nouveau programme de recherche dans le domaine de l'énergie pour l'Europe (SET Plan), proposé par la Commission en novembre 2007. Rappelons que le plan stratégique pour les technologies énergétiques est un vaste plan visant à doter l'Europe d'un nouvel agenda de recherche dans le domaine de l'énergie, afin d'accélérer la mise au point et l'application à grande échelle de technologies énergétiques propres, durables et efficaces dans la réalisation des objectifs ambitieux que l'Union européenne s'est fixés pour 2020 en matière d'énergie et de climat. Cette politique favorise

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

la recherche, l'innovation et l'amélioration de la compétitivité, tout en fournissant en même temps un apport aux trois piliers de la politique énergétique de la Communauté que sont la sécurité d'approvisionnement, la durabilité et la compétitivité.

Ainsi, le Conseil des Ministres de l'Énergie de l'UE a proposé :

- de mettre en place les six initiatives industrielles prioritaires (pour l'énergie éolienne, l'énergie solaire, la bioénergie, le piégeage, le transport et le stockage du CO<sub>2</sub>, le réseau électrique et la fission nucléaire durable) sous forme de partenariats publics privés ou de programmes conjoints menés par des groupes composés d'États membres intéressés ;
- de poursuivre l'intensification des efforts en matière d'efficacité énergétique en soutenant et en stimulant la coopération en matière de recherche, développement, démonstration et déploiement (RDDD) dans le domaine des applications technologiques à destination du consommateur final;
- de mettre en place d'ici l'été 2008, un groupe de représentants de haut niveau des administrations de chaque État membre ("groupe de pilotage de haut niveau"), en vue d'échanger des informations et de proposer des solutions pour optimiser, au moyen de programmes communs, les efforts globaux de RDDD dans le domaine de l'énergie qui sont menés au sein de l'espace européen de la recherche;
- de viser une augmentation significative du financement européen et, le cas échéant, national pour la RDDD dans le domaine de l'énergie, y compris pour le renforcement des capacités de recherche dans ce domaine;
- d'améliorer et élargir la base de connaissances de premier ordre dont dispose la Communauté en matière de chercheurs et d'instituts de recherche dans le domaine de l'énergie;
- d'établir, le cas échéant, des accords entre les pouvoirs publics, l'industrie et les chercheurs pour différents types de technologies produisant ou économisant de l'énergie, à l'appui des objectifs énoncés dans le plan SET;
- de faire en sorte à ce que les différentes politiques et mesures adoptées, y compris les programmes communautaires, dans tous les domaines pertinents tels que la recherche, les aides d'État, l'agriculture, le transport et les marchés publics contribuent à la réalisation des objectifs globaux et contraignants dont le Conseil européen est convenu en matière d'énergie et de changement climatique au printemps 2007;
- de continuer à promouvoir la coopération internationale en matière de RDDD dans le domaine des technologies énergétiques propres, durables et efficaces.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/energy/res/setplan/communication\\_2007\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/res/setplan/communication_2007_en.htm)

Conclusions du Conseil:

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/08/45&format=HTML&aged=0&language=FR&uiLanguage=fr>

## FISCALITE

### Approbation par les ministres européens de la délicate réforme de la TVA

Après plus de quatre années d'impasse, les ministres européens des Finances ont adopté, le 13 février dernier, de nouvelles règles concernant la collecte de la taxe sur la valeur ajoutée sur les services fournis entre les États membres. Les textes juridiques adoptés constituent le suivi de l'accord politique conclu le 4 décembre 2007 sur le «paquet TVA» (deux projets de directives et un projet de règlement), visant à modifier les règles concernant la TVA afin de faire en sorte que la TVA applicable aux services revienne au pays de consommation et d'éviter des distorsions de concurrence entre les États membres appliquant des taux de TVA différents. En plus une nouvelle procédure de demande des remboursements de TVA sera mise en place afin d'assurer un traitement plus rapide des remboursements aux entreprises.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, il résultera des nouvelles règles concernant le lieu de prestation de services que le lieu d'imposition des prestations de services d'entreprise à entreprise sera le lieu où se trouve le preneur, et non plus celui où le prestataire est établi. Pour les prestations de services d'entreprise à consommateur, le lieu d'imposition restera celui où le prestataire est établi. La réglementation prévoit toutefois des règles spécifiques

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

qui s'appliqueront dans certaines circonstances (les services de restaurant et de restauration, la location de moyens de transport, les services culturels, sportifs, scientifiques et éducatifs, ainsi que la prestation de services fournis aux consommateurs dans le domaine des télécommunications, de la radiodiffusion et de la télévision et de services fournis par voie électronique) pour tenir compte du principe de l'imposition sur le lieu de consommation.

L'introduction des nouvelles règles relatives au lieu de prestation de services fournis par une entreprise à un consommateur telles que les prestations de services de télécommunications, de radiodiffusion et de télévision et de services fournis par voie électronique est reportée au 1er janvier 2015.

Le «paquet TVA» comprend:

- une directive relative au lieu de prestation de services ;
- un mini guichet unique pour les services de télécommunications, de radiodiffusion et de télévision, et de commerce électronique ;
- une directive concernant les modalités du remboursement de la TVA aux entreprises non établies ;
- un règlement relatif à l'échange d'informations entre États membres qui est nécessaire pour étayer les nouvelles dispositions.

Les textes législatifs, adoptés par le Conseil peuvent être consultés à l'adresse suivante:

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/taxation/vat/key\\_documents/legislation\\_recently\\_adopted/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/vat/key_documents/legislation_recently_adopted/index_fr.htm)

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/208&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

## MARCHE INTERIEUR

### Service d'intérêt général (SIG)/ Services sociaux d'intérêt général (SSIG)

La Commission européenne a lancé, fin janvier, un service interactif destiné à répondre aux questions des parties prenantes sur les services d'intérêt général (SIG). C'est dans sa communication sur les services d'intérêt général, et les services sociaux d'intérêt général, adoptée au mois de novembre 2007, que la Commission, soulignant l'importance et la spécificité des services sociaux, exprime l'engagement à clarifier le cadre juridique applicable à ces services, tout en promettant la création d'un service d'information interactif (SII), destiné à répondre aux autres questions posées par les citoyens, les autorités publiques et les fournisseurs de services.

La mise en place de ce service interactif a pour objectif de répondre aux questions relatives à l'application du droit communautaire aux services d'intérêt général (à savoir les services répondant à des besoins quotidiens essentiels tels que l'énergie, les télécommunications, les transports, la radio et la télévision, les services postaux, les écoles, les services sociaux et de santé, etc.).

Le lancement de ce service s'intègre dans le contexte polémique sur la manière d'appliquer les règles de l'UE aux services d'intérêt général, où notamment les services sociaux d'intérêt général nécessitent de plus amples précisions. En effet, les prestataires français de services sociaux d'intérêt général (SSIG) demandent davantage de clarté sur les clauses du traité de Lisbonne concernant ce secteur, notamment les limites réglementaires à l'ouverture des services sociaux à la concurrence.

A noter qu'un rapport sur cette question a été présenté, le 30 janvier, par le député européen, Jacques Toubon (PPE-DE), auditionné par l'intergroupe « Economie sociale ». Il s'est dit favorable à une directive sectorielle sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG).

Lien vers le Service d'information interactif (SII)

[http://ec.europa.eu/services\\_general\\_interest/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/services_general_interest/index_fr.htm)

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

## Paiements transfrontaliers meilleure protection des consommateurs

Selon le rapport publié le 26 février par la Commission européenne, le règlement communautaire, datant de 2001, qui vise à harmoniser en partie les systèmes et les frais bancaires dans l'UE devrait être révisé et étendu. Il préconise que les règles soient adaptées à la récente directive sur les services de paiement et au nouvel Espace unique de paiement en euro (SEPA) entré en vigueur en janvier dernier. Selon ces recommandations, le règlement sur les frais liés aux paiements transfrontaliers en euros devrait être étendu aux prélèvements automatiques. Il devrait aussi prévoir la mise en place par les Etats membres des autorités compétentes et des procédures de résolution extrajudiciaire des différends entre banques et consommateurs. Son adaptation devrait encore permettre d'alléger la charge relative à la déclaration de données statistiques imposée aux banques et de réduire les frais de traitement des virements transfrontaliers. Portant sur le règlement 2560/2001 sur les paiements transfrontaliers en euros, le rapport examine ses problèmes d'application. Il confirme que le règlement a contribué à réduire les frais liés aux paiements transfrontaliers, en particulier pour les virements (le règlement garantit aux consommateurs que lorsqu'ils effectuent un paiement en euros sur un compte dans un autre État membre, ils supporteront les mêmes frais que s'il s'agissait d'un paiement domestique; il s'applique depuis le 1er janvier 2006 aux paiements d'un montant maximal de 50 000 euro). Le rapport devrait être suivi, à l'automne 2008, par une proposition législative visant à modifier le règlement, sur la base d'une évaluation de l'impact et d'une consultation appropriées.

Liens vers le rapport :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/payments/crossborder/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/payments/crossborder/index_fr.htm)

## POLITIQUE REGIONALE

### Importants écarts entre les PIB régionaux au sein de l'UE

Selon les données publiées, le 12 février par Eurostat, les écarts entre les PIB régionaux au sein de l'Union européenne sont très importants : le PIB par habitant, exprimé en standards de pouvoir d'achat (SPA), variait en 2005 entre 24 % de la moyenne de l'UE dans la région du Nord-Est en Roumanie et 303 % dans celle d'Inner London. Une région sur six se situait au-dessus de 125 % de la moyenne de l'UE et une sur quatre en dessous de 75 %. Parmi les 42 régions dépassant le seuil de 125 %, huit régions se situaient en Allemagne, cinq aux Pays-Bas ainsi qu'au Royaume-Uni, quatre en Italie ainsi qu'en Autriche, trois en Belgique ainsi qu'en Espagne, deux en Finlande, une région en République tchèque, au Danemark, en Irlande, en Grèce, en France, en Slovaquie et en Suède, ainsi que le Grand-Duché de Luxembourg. Parmi les 69 régions disposant d'un PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne, quinze régions se situaient en Pologne, huit en Roumanie, sept en République tchèque, six en Bulgarie ainsi qu'en Grèce et en Hongrie, cinq en Italie, quatre au Portugal, trois en France (départements d'outre-mer) ainsi qu'en Slovaquie, une en Allemagne, en Espagne et en Slovénie, ainsi que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

Pour plus d'information :

<http://ec.europa.eu/eurostat>

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=STAT/08/19&format=HTML&aged=0&language=FR&uiLanguage=fr>

### Naissance du premier GECT

Le 28 janvier 2008, le premier groupement européen de coopération territoriale (GECT), l'«Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai», a été officiellement mis en place par 14 institutions partenaires du département français du Nord et des provinces belges de Flandre occidentale et du Hainaut. L'«Eurométropole» développera des projets

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

dans les domaines du développement durable, du transport et des services aux citoyens dans le but d'améliorer la vie de tous les jours des quelques 2 millions d'habitants de la région.

Pour rappel, le GECT a été créé par la nouvelle réglementation sur les Fonds structurels européens afin de faciliter la coopération territoriale en Europe (Règlement 1082/2006). Son rôle est de gérer, en tant qu'autorité unique, les programmes et projets transfrontaliers, dont ceux financés au titre des Fonds structurels ou d'autres programmes de l'UE.

Ainsi, le GECT constitue l'une des plus grandes avancées de la politique de cohésion de l'UE pour la période 2007-2013, et sert de base aux acteurs clés des différentes régions pour une coopération plus efficace.

Même si les procédures nationales de certains Etats membres n'ont pas encore été adoptées (la date limite du 14 février a été notifiée par la DG Regio aux Etats membres pour l'informer des processus en cours), les collectivités territoriales peuvent se lancer dans l'aventure puisque la réglementation européenne est directement applicable.

A noter : le 19 juin, à Bruxelles, se tiendra un séminaire GECT, co-organisé par la Commission, le Parlement, le Comité des Régions et la présidence slovène de l'UE.

Pour plus d'information :

[http://www.lillemetropole.fr/index.php?p=986&art\\_id=15431](http://www.lillemetropole.fr/index.php?p=986&art_id=15431)

## 41 milliards d'euros versés en 2007 pour l'ensemble des Fonds de la politique de cohésion

En présentant, le 12 février, les détails de l'exécution budgétaire pour la politique de cohésion en 2007, qualifiée d'« excellente », ainsi que le rapport sur les progrès dans l'adoption des programmes opérationnels pour 2007-2013, la Commissaire à la Politique régionale Danuta Hübner a souligné à ces propos quatre facteurs :

- (1) le taux d'exécution enregistré a été le plus élevé de tous les temps pour les cinq différents Fonds de la politique de cohésion;
- (2) les nouveaux Etats membres ont enregistré un résultat exceptionnel sur la période 2004-2007 ;
- (3) l'exercice de programmation des Fonds de cohésion a été plus rapide que jamais ;
- (4) le partenariat avec les Etats membres sur le contrôle financier et en matière d'audit a été plus solide.

41 milliards d'euros ont été versés en 2007 pour tous les instruments de la politique de cohésion, dont 34 milliards d'euros pour la période 2000-2006 et 7 milliards provenant de l'enveloppe prévue pour la période 2007-2013. En 2006, le montant total versé au titre de la politique de cohésion s'élevait à 33 milliards. Le taux d'absorption des Fonds des dix nouveaux Etats membres qui ont commencé à les percevoir à partir de mai 2004, s'est amélioré, en atteignant un taux d'absorption moyen de 75% de leurs enveloppes financières pour la période 2004-2006, variant de 62% pour Chypre à 82% pour la Hongrie. Quant aux anciens Etats membres, la moyenne d'exécution a atteint 84%, allant de 73% en Grèce à 94% en Suède. En outre, 417 (sur 434) programmes opérationnels pour la période mentionnée ont été adoptés en 2007 grâce au succès du partenariat de l'UE avec les Etats membres. Le budget 2008 dispose de plus de 13,6 milliards d'euros pour faciliter le démarrage de la nouvelle période de programmation par les Etats membres.

Pour plus d'information :

Pour plus d'informations :

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm)

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/204&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

## RECHERCHE ET INNOVATION

### La Turquie adhère au Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (PCI)

Après la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), la Turquie est désormais le troisième pays candidat à participer au Programme pour la Compétitivité et l'Innovation (PCI) par lequel la

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Commission européenne entend promouvoir l'innovation, l'esprit d'entreprise et la croissance dans les petites et moyennes entreprises (PME). Un protocole d'accord, formalisant l'adhésion de la Turquie au PCI a été signé le 12 février dernier, entre le vice-président de la Commission, Günter Verheugen, et le représentant permanent de la Turquie auprès de l'UE, Volkan Bozkir. Rappelons que la Turquie participait déjà activement aux activités liées à l'innovation au titre du programme « Recherche et Innovation » du sixième programme-cadre, qui ont été étendues et développées dans le PCI.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/206&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

### Nanoélectronique: l'Europe dynamise la recherche industrielle

Le 22 février dernier a eu lieu le lancement d'une grande initiative technologique conjointe (ITC), approuvée par le Conseil de ministres et le Parlement européen à la fin de l'année 2007, au titre de laquelle un montant sans précédent de 3 milliards d'euros va être investi dans la nanoélectronique sur une période de 10 ans. Cette initiative, dénommée ENIAC, est un nouveau partenariat public-privé visant la nanoélectronique, - les technologies qui permettent la miniaturisation toujours plus poussée d'une multitude d'applications et de produits de haute technologie.

En effet, représentant environ 200 milliards d'euros et induisant un marché des systèmes électroniques d'une valeur quatre fois supérieure, l'industrie des semi-conducteurs est un secteur en croissance au cours des prochaines années, qui sera probablement de 8 à 10 % par an, soit trois fois plus que la croissance économique globale.

Jusqu'ici, la recherche en nanoélectronique tend à être fragmentée en petits projets financés par des États membres et agences isolés. Le nouveau consortium «ouvert» ENIAC, au contraire, permet aux États membres et à la Commission de coopérer à des initiatives de recherche à l'échelon paneuropéen, ciblées en fonction d'un programme stratégique défini par les entreprises elles-mêmes, et de cofinancer ces initiatives.

La Commission européenne a également lancé une deuxième initiative technologique conjointe, ARTEMIS, qui concerne la nanoélectronique. Ces deux initiatives technologiques conjointes représentent une avancée décisive permettant aux programmes de recherche d'être mis en œuvre avec l'ampleur et à la vitesse nécessaire pour que l'Europe reste à la pointe dans un contexte de concurrence mondiale.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/284&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[http://cordis.europa.eu/fp7/jtis/ind\\_jti\\_en.html#eniacy](http://cordis.europa.eu/fp7/jtis/ind_jti_en.html#eniacy)

[http://cordis.europa.eu/fp7/jtis/ind\\_jti\\_en.html#artemis](http://cordis.europa.eu/fp7/jtis/ind_jti_en.html#artemis)

### Nouvelle étape dans la recherche sur la réduction des émissions

La seconde phase du programme de recherche ULCOS (Ultra Low CO2 Steelmaking) sur la sidérurgie à très faibles émissions de CO2 a été lancé par la « Plate-forme technologique européenne de l'acier » (ESTEP), le 28 février dernier. Le programme ULCOS a identifié une série de technologies dont les concepts de procédés doivent être validés puis réalisés sous forme de projets de démonstration pour les plus prometteurs. Parmi 80 possibilités, quatre « pistes » sélectionnées, permettant d'envisager une réduction des émissions d'un facteur de deux ou plus à long terme, seront testées et feront l'objet d'une évaluation approfondie en ce qui concerne leurs performances technologiques, industrielles, économiques et environnementales. Le programme ULCOS-II (dans sa seconde phase) portera sur plusieurs projets pilotes à plus grande échelle afin de tester au niveau industriel les technologies les plus prometteuses. Il rassemble des sidérurgistes, des entreprises de la chaîne d'approvisionnement en acier, des laboratoires et des universités, en vue de concevoir des technologies révolutionnaires permettant de fortes réductions des émissions de CO2 provenant des aciéries; il bénéficie déjà

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

d'une dotation de près de 30 millions d'euros au titre des programmes de recherche de l'UE, notamment le Fonds pour la recherche sur le charbon et l'acier (IP/07/1041) géré par la Commission européenne. La prochaine phase nécessitera des niveaux importants d'investissement: le premier pilote à l'échelle industrielle est estimé à 300 millions d'euros.

Le comité directeur de l'ESTEP a également accordé son soutien à plusieurs autres grands projets environnementaux, tels que les procédés indépendants de l'échelle et à faible consommation énergétique, l'utilisation durable des ressources, l'incidence sociétale de la mise au point de nouveaux matériaux, la fabrication intelligente et les bâtiments économes en énergie, en tandem avec la plateforme technologique européenne de la construction (ECTP).

Pour plus d'information :

[http://cordis.europa.eu/estep/home\\_en.html](http://cordis.europa.eu/estep/home_en.html)

## GÉANT, le réseau informatique européen de recherche, devient mondial

GÉANT, le plus grand réseau informatique multigigabit dédié à la recherche et l'enseignement, va être relié à des réseaux du même type dans le monde entier, créant ainsi un grand réseau mondial de recherche. En Europe, GÉANT relie d'ores et déjà entre eux environ 30 millions d'utilisateurs répartis dans plus de 3 500 universités et centres de recherche, de Reykjavik à Vladivostok, et connecte entre eux 34 réseaux nationaux de recherche. Bientôt, des liaisons à haut débit relieront GÉANT aux réseaux informatiques de recherche régionaux qui sont en cours de développement dans les Balkans, la Mer noire et les régions méditerranéennes ainsi qu'en Asie, en Afrique du Sud et en Amérique latine. En Europe, GÉANT a permis de mettre en place des collaborations inédites dans des domaines de recherche tels que le changement climatique, la radioastronomie et les biotechnologies.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/354&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

## SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

### Directive sur la protection des services utilisant des systèmes d'accès conditionnel: la Commission ouvre une consultation

La Commission européenne a lancé, le 11 janvier, une consultation, faisant suite à une étude sur l'impact de la directive relative aux services d'accès conditionnel (l'étude a été finalisée en décembre par le formé par KEA European Affairs et CERNA), et demandant à toutes les parties intéressées de lui fournir des informations concernant les services utilisant des systèmes d'accès conditionnel, comme la télévision à péage ou la vidéo à la demande. Les informations collectées par le biais de l'étude et de la consultation doivent permettre aux services de la Commission de rédiger le second rapport d'application sur la mise en œuvre de la directive. La consultation est ouverte jusqu'au 4 avril 2008.

Les services de la Commission prévoient dès lors de collecter un maximum d'information avant la rédaction de ce rapport, dont l'adoption est prévue avant fin 2008.

La Commission invite donc toutes les parties intéressées à lui communiquer leurs observations et opinions sur le secteur des services à accès conditionnel autour de six sujets principaux:

- le développement des services transfrontaliers,
- l'effectivité de la mise en œuvre de la directive dans les États membres,
- les nouveaux services couverts par la directive,
- la contribution à la protection des ayants-droits,
- la gestion numérique des droits (DRM ou Digital Right Management systems)

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

- l'accès conditionnel utilisé à d'autres fins que la protection du paiement du service offert.

La consultation est ouverte jusqu'au 4 avril 2008 et est disponible, ainsi que l'étude, à l'adresse suivante:

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/media/elecipay/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/media/elecipay/index_fr.htm)

### **Célébration de la Journée pour un internet plus sûr à l'écoute des enfants**

Une centaine d'organisations dans plus de 50 pays ont célébré, le 12 février, la Journée pour un Internet plus sûr. Dans le cadre de cet événement annuel, organisé par le réseau européen Insafe et cofinancé par le programme Safer Internet et la Commission européenne, a eu lieu le premier forum européen pour un internet plus sûr, l'objectif étant d'intensifier le dialogue entre les enfants et les décideurs sur les questions de sécurité liées à l'Internet, tout en faisant connaître les meilleurs moyens de protéger les enfants en ligne. A cette occasion, trente jeunes âgés de 14 à 17 ans ont rencontré des députés européens et des professionnels du secteur et établi une liste des dix conseils les plus importants pour la sécurité en ligne, en particulier lors de l'utilisation des sites de socialisation et des téléphones mobiles.

Pour plus d'information :

<http://www.saferinternet.org>

### **Menace aux tarifs de roaming pour les SMS et l'Internet mobile trop élevés**

Lors du congrès mondial de l'association GSM, le 11 février à Barcelone, la Commissaire Viviane Reding (Société de l'information et des médias) a annoncé la future réglementation des tarifs de roaming pour les SMS. La Commissaire s'apprête à réglementer les tarifs de roaming pour les SMS et l'Internet mobile. Les opérateurs mobiles sont invités de procéder à « des baisses significatives de tarifs » à la fois sur les tarifs de gros et les tarifs de détail d'ici le 1er juillet, sous peine de devoir se plier à une nouvelle législation européenne. Ils doivent également publier leurs tarifs de roaming sur les SMS et le téléchargement de données sous une forme « claire et comparable », faute de quoi la Commission les publiera elle-même sur Internet à cette date. La clause (article 11) incluse dans l'actuel règlement sur le roaming spécifie que la Commission s'engage à vérifier les tarifs de roaming sur les données et proposer, si nécessaire, des mesures pour réglementer ce segment de marché avant la fin 2008.

En effet, le rapport rédigé par le groupe des régulateurs européens évaluant la situation à ce propos a constaté des prix excessifs (le prix moyen pour le téléchargement d'un mégabyte sur un téléphone mobile utilisé à l'étranger allait de 5,24 euros à 11 euros maximum en Pologne et au Luxembourg, un prix quatre à six fois supérieur à celui qui aurait été demandé pour un téléchargement sur le territoire national).

## **TRANSPORT**

### **Des contrats pour mieux planifier les investissements**

Selon la communication relative aux « *Contrats pluriannuels concernant la qualité de l'infrastructure ferroviaire* », adoptée le 6 février par la Commission européenne, la refonte du premier paquet ferroviaire européen attendue courant 2008 pourrait comporter de nouvelles obligations en matière de financement des infrastructures ferroviaires. Il s'agit de généraliser le système des contrats pluriannuels - trois ans minimum - entre l'Etat et le gestionnaire des infrastructures ferroviaires pour ce qui est du financement de la maintenance et de la modernisation de l'infrastructure (la construction de nouvelles infrastructures n'est pas concernée). Cette contractualisation des relations entre l'Etat et les gestionnaires d'infrastructures obligerait les deux parties à envisager les choses sur le long terme et à élaborer des programmes de maintenance sur la base d'un plan

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

d'entreprise du gestionnaire. Un tel système devrait faire baisser les coûts de maintenance, grâce à une meilleure planification des travaux.

La législation actuelle (Directive 2001/14/CE) n'impose pas le recours à de tels contrats et selon un document près de la moitié des Etats membres de l'UE ne les utilisent pas et n'envisagent pas de le faire. En outre, un financement destiné à la maintenance de l'infrastructure ferroviaire serait insuffisant dans certains Etats, ce qui se traduit par une baisse de qualité de l'infrastructure. Une étude mise en avant par la Commission montre ainsi que plus d'un tiers des gestionnaires d'infrastructures dans l'UE déclarent que les fonds dont ils disposent ne sont pas suffisants pour entretenir le réseau, ce qui pose le problème de faire du rail un mode de transport compétitif.

---

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

## Priorités politiques et budgétaires de la Commission pour 2009

La Commission a présenté, le 13 février dernier, sa stratégie politique annuelle définissant ses priorités politiques et budgétaires pour l'année 2009.

### Priorités politiques

Les objectifs politiques de la Commission pour l'année 2009 s'articulent autour des cinq domaines prioritaires: la croissance et l'emploi; le changement climatique et l'Europe durable; la réalisation de la politique commune de l'immigration; le citoyen d'abord et, enfin, l'Europe en tant que partenaire mondial. La Commission se tournera également vers l'avenir en stimulant le débat sur le marché intérieur, l'agenda social et le réexamen du budget.

Une des priorités constituera également la mise sur pied d'une politique commune de l'immigration pour relever les défis et mettre à profit les possibilités offertes par les migrations à l'ère de la mondialisation. Les efforts visant à renforcer les liens politiques et économiques avec les partenaires du monde entier continueront à s'intensifier et de nouveaux partenariats avec des pays africains seront mis en œuvre dans le cadre de la stratégie Afrique/UE. La mise en œuvre du programme «Mieux légiférer» sera poursuivie, tout en veillant à l'application correcte de la législation de l'Union et à la bonne gestion des programmes financiers.

Pour rappel, l'année 2009 sera une année importante pour l'Union européenne, du fait de la possibilité de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, de l'élection du nouveau Parlement européen ainsi que de la mise en place d'une nouvelle Commission.

Parmi ses 35 initiatives législatives avancées, la Commission entend faire passer certaines directives avant la fin de son mandat, comme le texte sur les droits des consommateurs. Elle souhaite, de plus, que, selon les déclarations du M. Barroso, le PE donne son avis en première lecture sur toutes ses propositions d'ici l'élection de la nouvelle assemblée. Concernant la mise en œuvre du traité, l'Exécutif fera des propositions législatives début 2009 notamment sur le projet d'initiative citoyenne.

Les travaux de la Commission de José Manuel Barroso seront poursuivis et notamment sur la révision du budget de l'UE, en vue d'instaurer les conditions propices à la préparation du cadre financier qui sera proposé par la prochaine Commission.

### Priorités budgétaires

Les priorités budgétaires ont été présentées en fonction des différentes rubriques du cadre financier. Pour la période 2007-2013.

**Compétitivité** (rubrique 1a) : une hausse de 619 millions d'euros (5,8%) est prévue (soit un total de 11,20 milliards d'euros), en donnant la priorité au :

- septième programme cadre de recherche et de développement technologique (631 millions d'euros) ;
- au programme en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie (63 millions d'euros) ;
- au programme pour la compétitivité et l'innovation (75 millions d'euros) ;
- le financement du programme Galileo (satellites) et de l'Institut européen de technologie (IET) sera exécuté grâce au redéploiement de 200 millions d'euros (2009-2013) à l'intérieur de cette sous-rubrique.

En outre, la Commission prévoit la création de deux nouvelles agences: l'Autorité européenne du marché des communications électroniques et l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie. Les actions préparatoires relatives aux services opérationnels de l'Initiative de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) seront poursuivies également. La marge disponible sous le plafond de dépenses du cadre financier pour 2009 s'élèvera à 65 millions d'euros.

**Cohésion** (rubrique 1b) :

Une augmentation de 1,538 milliard d'euros, soit +3,3% par rapport à 2008 est prévue pour les ressources financières allouées aux actions structurelles (Fonds structurels et Fonds de cohésion).

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

**Ressources naturelles** (rubrique 2) :

- l'introduction progressive des aides directes à l'agriculture se poursuivra dans les 10 pays qui ont adhéré à l'UE en 2004 (le pourcentage passera de 50 à 60% du montant final des aides). Pour la Bulgarie et la Roumanie, qui ont adhéré en 2007, les aides progresseront de 30% à 35% du montant final ;
- les ressources financières allouées au programme environnemental Life+ seront relevées de 5,6% en 2009 ;
- quant à la politique maritime, la Commission va poursuivre son action préparatoire (6 millions d'euros) grâce à un redéploiement des ressources disponibles dans le cadre de la politique de la pêche.

**Liberté, sécurité et justice** (rubrique 3a) : une augmentation des dépenses de l'ordre de 100 millions d'euros (16%) est prévue en 2009. Des fonds supplémentaires vont être alloués à la gestion des frontières extérieures, à la politique en matière de visas et à la libre circulation des personnes (+18%), ainsi qu'à la politique commune en matière d'immigration et d'asile (+18%).

**Citoyenneté** (rubrique 3b) : 630 millions d'euros sont affectés à cette rubrique, soit une hausse de 5,3% par rapport à 2008, afin de subventionner les actions en matière de santé publique, de protection des consommateurs, de protection civile, de culture et de communication.

**Actions extérieures** (rubrique 4) : parmi les grandes priorités politiques de l'Union européenne en 2009 se trouvent :

- le « rayonnement extérieur des politiques internes » ;
- le processus de paix au Moyen-Orient ;
- la mise en œuvre d'un accord définissant le statut futur du Kosovo.

La Commission poursuivra la mise en œuvre de la stratégie d'action de l'Union intitulée « Soutien à la création d'un État pour la paix au Proche-Orient » et surveillera l'application du plan triennal de l'Autorité palestinienne. Elle prévoit également des moyens financiers supplémentaires pour contribuer au règlement de la question du statut du Kosovo et aider la région à satisfaire aux obligations qui lui incomberont au titre du futur accord de stabilisation et d'association (ASA).

Les montants prévus actuellement pour la Palestine et le Kosovo devront être augmentés. Aujourd'hui, un montant de 1,537 million d'euros est alloué pour la Palestine (période 2007-2013) et un montant de 535 millions d'euros pour le Kosovo (période 2007-2011).

D'autres initiatives nécessiteront sans doute des moyens supplémentaires, comme la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, adoptée par le Conseil européen en juin 2007 et le programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP). A noter que la marge disponible dans les limites de la rubrique 4 s'élève à environ 120 millions d'euros (elle sera nécessaire pour contribuer à satisfaire, au cours de l'année, les besoins liés à la Palestine et au Kosovo).

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/atwork/synthesis/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/atwork/synthesis/index_fr.htm)

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/227&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne  
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens